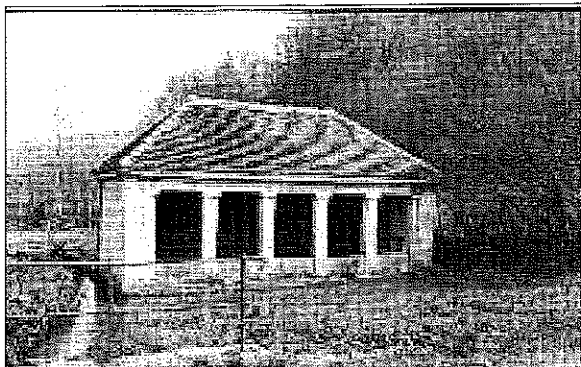




De fontaines en lavoirs

N°56

De la Villedieu à Millaudon

Avril 2016

Reflets de la vie municipale à Puhans

Décisions diverses prises au conseil

I - Comptes administratifs 2015

- Assainissement.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	0	420.00	+ 420.00
Section D'investissement	0	1 029.62	+ 1 029.62
Report exercice antérieur	3 318.95	0	- 3 318.95

Les résultats cumulés aboutissent donc à un excédent de 420.00 € en fonctionnement et un déficit de 2 289.33 € en investissement.

- Eau

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	3 631.08	Amort	676.27
Redevance Agence Eau	1 772.00	subventions	14 697.75
Amortissements	4 447.58	Ventes eau	
Charges financières	1 142.84		
TOTAL	10 993.50	TOTAL	15 374.02

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Amort. subventions	676.27	Opérations d'ordre	4 447.58
Opérations patrimoniales	1 218.24	Opérations	
Emprunt	3 250.00	Patrimoine	1 218.24
Frais d'étude	900.00	Subventions	51 085.86
		Emprunt	330 000.00
TOTAL	10 993.50	TOTAL	386 751.68

Les résultats cumulés du compte administratif 2015 s'établissent donc comme suit :

- Pour la section d'investissement :
+ 286 611.44 €
- Pour la section de fonctionnement :
+ 8 268.14 €.

L'excédent important d'investissement s'explique par la prise en compte d'un crédit relais de 200 000 € qui devra être intégralement remboursé en 2016 alors que l'emprunt de 130 000 € le sera sur une durée de 20 ans. Ces résultats prennent en compte la partie des travaux déjà payés et les premières subventions perçues, le solde de ces opérations figurera au budget 2016.

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni deux fois à quinze jours d'intervalle pour traiter essentiellement des problèmes budgétaires de la commune.

- La première réunion a été consacrée essentiellement à l'approbation des comptes de résultat de l'année 2015.
- La deuxième avait à l'ordre du jour, l'approbation des trois budgets pour l'année 2016.

Ces budgets ont été élaborés dans un contexte financier difficile résultant des baisses de dotations de l'Etat.

En trois ans, les dotations ont baissé d'environ 8 000 €, ce qui est énorme pour une petite commune comme la nôtre. La situation devient critique pour certaines communes qui n'ont pas la chance de disposer de ressources forestières.

L'investissement des Collectivités locales est en très forte baisse et par voie de conséquence, les carnets de commande et l'emploi dans les entreprises de travaux publiques aussi.

Pour faire face à cette situation, le département a heureusement mis en place un plan de relance en majorant les subventions sur les travaux de réseau d'eau. La commune en a profité en 2015 et a décidé de poursuivre dans cette voie en programmant une dernière tranche de travaux afin de remettre à neuf l'intégralité du réseau.

Un autre investissement important sera réalisé sur le bâtiment de la Mairie pour la mise aux normes accessibilité.

Après ces phases d'investissement, une pause sera nécessaire pour reconstituer les ressources financières de la Commune, à moins que nos gouvernements ne nous imposent de nouvelles normes dans je ne sais quel domaine.

Serge GIRARD

- Commune

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	26 661.96	Atténuation charges	527.93
Charges personnel	14 034.02	Produits des services	91 228.37
Dot. Amortissements	1 769.65	Impôts et taxes	21 034.70
Autres charges de gestion courante	18 096.47	Dotations	20 467.54
Charges financières	177.74	Revenu immeubles	11 689.07
		Produits financiers	3.06
TOTAL	60 739.57	TOTAL	144 950.67

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Opérations patrimoniales	39 610.60	Question d'ordre	1 769.65
Remboursement emprunts	1 262.14	Opérations patrimoniales	39 610.60
Immobilisations Corporelles	36 789.24	Dotations	9 375.63
		Fonds divers	12 577.64
		Subventions	453.10
		Emprunts	
TOTAL	77 661.98	TOTAL	63 786.62

Les résultats cumulés du compte administratif 2015 sont donc les suivants :

- Pour la section d'investissement :
- 21 562.99 €,
- Pour la section de fonctionnement :
+ 227 533.46 €.

Pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat (DGF), un effort a été fait pour tenter de diminuer les dépenses de fonctionnement courantes afin de maintenir la capacité d'autofinancement et donc d'investissement. Ainsi, les dépenses d'éclairage public, suite aux travaux réalisés et à la coupure nocturne ont diminué, les contrats d'assurance ont été renégociés avec un gain financier à la clé.

En 2015, nous avons eu la chance d'avoir des recettes de bois importantes (88 000 €), nous reviendrons, hélas en 2016, à un niveau normal.

Les travaux d'investissement sur la voirie (parking, signalisation) n'ont été que partiellement réalisés en attente de l'achèvement des travaux d'eau.

Globalement, la situation financière de la commune reste donc saine malgré les importants investissements lancés et qui se poursuivront sur 2016.

Ces trois comptes administratifs, ainsi que ceux de gestion de Madame la Perceptrice, identiques aux nôtres ont été approuvés à l'unanimité des présents.

II - Les autres décisions du Conseil Municipal du 25 mars

1/ L'Etat a débloqué une somme de 500 M€ pour relancer l'investissement public. Les travaux d'accessibilité et de mise aux normes des bâtiments publics font partie des opérations éligibles. Le Conseil a donc autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les futurs travaux concernant la Mairie et la salle polyvalente.

2/ Le Conseil a également autorisé le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de signalisation routière qui vont être réalisés.

3/ Depuis 2006, le budget du Centre Communal d'Action Sociale n'est plus élaboré mais juridiquement ce budget existait toujours. La loi Notre autorise les communes de moins de 1 500 habitants à dissoudre les CCA. Une délibération a donc été prise dans ce sens afin de régulariser la situation.

4/ Programme travaux forestiers

L'ONF nous a soumis son programme de travaux pour 2016. Il s'élève à 14 443.99 €. Après discussion, il a été décidé de retirer les travaux prévus dans la coupe 11 R qui peuvent être décalés d'un an (2 375 € HT).

Sont prévus des travaux de cloisonnement dans les parcelles 49R et 50R – 23 - 21R, des travaux préalables à la régénération (broyage et sous-solage) dans les parcelles 2R, la plantation de chênes dans cette même parcelle (1 600 plants), et un dégagement mensuel dans la 14.

5/ Le Conseil Municipal a approuvé par délibération la vente de la parcelle 2C 68 au prix de 34 € le m2.

6/ La Commune n'ayant pas trouvé de volontaire pour faire le ménage de ses bâtiments, le Conseil a approuvé une solution de mutualisation avec la Communauté de Communes qui mettra une personne à disposition, moyennant naturellement le remboursement de son salaire, deux heures tous les quinze jours. Cette personne réalisera le même type de travaux dans deux communes voisines.

7/ Simplification administrative

L'Etat souhaite « un choc de simplification » pour faciliter les relations entre l'Etat, les entreprises, les associations, les Collectivités et les particuliers. Au sein de l'Assemblée Nationale, un groupe de travail spécifique a été créé dans l'objectif de faire remonter le maximum de propositions.

Chaque citoyen peut émettre une ou des propositions de simplification, pour cela, des fiches de recensement ont été élaborées et sont disponibles dans votre Mairie.

Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à remplir ces fiches que nous ferons remonter aux députés concernés.

8/ PLUI

Le Cabinet recruté par la CCPR a commencé à travailler sur le dossier en rencontrant les 33 maires

des communes concernées pour faire un état des lieux.

Des formations destinées aux élus municipaux vont se tenir prochainement (25 avril pour notre secteur). Dans une deuxième phase, des réunions publiques seront programmées.

Vous trouverez, ci-joint, un rappel sommaire de la démarche et des instances de pilotage. Pour plus d'information, vous pourrez également consulter le site internet de la CCPR.

9/ Budget assainissement 2016

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT Virement section investis.	2 869.00	Redevance assainissement Subvention exceptionnelle	400.00 2 469.00
TOTAL	2 869.00	TOTAL	2 869.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT Déficit antérieur Frais études	2 289.33 1 000.00	Virement section exploitation Autres réserves	2 869.00 420.00
TOTAL	2 869.00	TOTAL	3 289.00

Ce budget sera le dernier puisque le Conseil Municipal a validé le nouveau schéma directeur d'assainissement suite au rapport du commissaire enquêteur qui prévoit le passage en assainissement individuel sur l'intégralité du village. Le SDA doit être ensuite approuvé par le Conseil Communautaire de la CCPR d'abord et ensuite validé par la Préfète. Je reviendrai ultérieurement plus en détail sur la mise en place de filière d'assainissement non collectif à partir probablement de l'automne.

10/ Budget eau 2016

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Redevance Agence Eau Virement section investissement Amortissements Autres charges de gestion Charges financières Charges exceptionnelles	 13 000.00 2 000.00 31 820.00 8 448.00 100.00 4 242.00 500.00	 Excédent Antérieur Amortissement Subventions Ventes Subvention exceptionnelle	 8 268.14 2 380.00 25 000.86 24 461.00
TOTAL	60 110.00	TOTAL	60 110.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT Amort subventions Emprunt Travaux réseau eau	 2 380.00 207 500.00 359 000.00	Excédent antérieur Virement section exploitation Amortissement Subventions Emprunt	 286 611.44 31 820.00 8 448.00 202 500.56 39 500.00
TOTAL	568 880.00	TOTAL	568 880.00

Ce budget est caractérisé par des investissements importants à hauteur de 359 000 €. Il s'agit du reliquat des travaux en cours (interconnexion avec Aubertans et renouvellement du réseau d'eau potable) à hauteur de 280 000 € auquel il faut ajouter une nouvelle tranche de travaux à hauteur de 79 000 € HT pour achever le renouvellement du réseau sur la partie entre le carrefour au centre du village et le bas de la Plauche, et sur la sortie de Millaudon en direction de Quenoche.

Le Conseil Départemental suite à un accord avec l'Agence de l'Eau ayant prorogé jusqu'au 30/06/2016 la majoration des subventions à hauteur de 50 %, le Conseil a donc décidé de profiter de cette opportunité pour refaire l'intégralité du réseau. Ce marché fera l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie 70.

Dans ce cadre, c'est l'entreprise Demoulin qui a été adjudicatrice du marché et qui réalisera donc ces travaux.

Les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental vont être déposés.

Après accord, la réalisation des travaux sera programmée sur le dernier trimestre 2016.

Dans les dépenses, il apparaît un emprunt à hauteur de 207 500 €, il s'agit pour 7 500 € du remboursement du capital de l'emprunt de 130 000 €, et pour 200 000 € du remboursement du crédit relais qui permet d'assurer la trésorerie suffisante entre le paiement intégral des factures et la perception en décalage des subventions et de la TVA. Il est d'ailleurs possible qu'il soit nécessaire de proroger un peu ce crédit relais en fonction de la date d'achèvement des travaux.

Pour la 1^{ère} tranche, les travaux de renouvellement du réseau sont achevés sur le bourg de Ruhans, la partie Millaudon commence les équipements du château d'eau ont été changés, les pompes de la station de captage vont être changées et les nouveaux branchements réalisés. Jusqu'à l'achèvement des raccordements de chaque maison qui vont débiter, les deux réseaux d'eau (ancien et nouveau) seront en fonction, ensuite l'ancienne canalisation sera abandonnée. Ces travaux nécessiteront des coupures d'eau puisqu'il faudra vider les réservoirs pour pouvoir travailler dedans, vous serez informés au préalable.

11/ Budget commune 2016

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	49 427.00	Excédent antérieur	180 029.66
Charges personnel	15 400.00	Produits des services	27 927.34
Atténuation produits Dot except.	950.00	Impôts et taxes	20 140.00
amortissements	1 769.00	Dotations et participations	
Autres charges de gestion	19 770.00	Exceptionnelle	17 400.00
Charges financières	133.00	Autres produits gestion	11 000.00
Charges exceptionnelles	27 030.00	Produits exceptionnels	6.00
TOTAL	256 503.00	TOTAL	256 503.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement reporté	21 562.99	Virement section fonctionnement	142 024.00
Remboursement emprunts	1 858.00	Amortissements	1 769.00
Immobilisations corporelles	235 041.01	Dotations	50 003.80
		Subventions	63 665.20
		Emprunts	1 000.00
TOTAL	258 462.00	TOTAL	258 462.00

En fonctionnement, ce budget est marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat. La dotation globale passe de 8 477 € à 6 605 €, en 2015, cette dotation avait déjà été réduite dans la même proportion (11 393 € en 2014).

Une autre baisse concerne le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui est passée de 4 861 € en 2014 à 1 634 € en 2015 et probablement au même niveau cette année. Cette dotation est accordée en fonction de l'effort fiscal de chaque commune. Les communes sont classées en trois tranches qui déterminent l'aide accordée. Le principe qui s'applique ici, est identique à celui des subventions : aides-toi, le ciel t'aidera. C'est-à-dire que plus l'effort fiscal est important plus les aides le sont et inversement.

La commune n'ayant pas augmenté ses impôts depuis 3 ans, elle est tombée dans la tranche inférieure moins aidée (5% en moins sur les subventions et moins de 3 000 € de fond compensation taxe professionnelle). C'est pourquoi, le Conseil a validé une hausse légère de 1% du taux des trois taxes en 2016 qui représente une recette supplémentaire de 189 € pour la commune (en moyenne environ 3 € en plus par habitant), très loin de compenser les baisses de dotations.

En investissement, il est prévu 235 041 € de travaux qui se décomposent comme suit :

- 14 322 € : de travaux forestiers,
- 10 000 € : pour la restructuration du cimetière. Une page spécifique d'information est consacrée à ce sujet.

- 19 029 € : pour la voirie, parking église, travaux de signalisation à venir,
- 1 960 € : changement de fenêtres dans le logement locatif,
- 189 480 € : rénovation et mise en accessibilité de la Mairie et salle polyvalente.

Pour ces bâtiments, le Conseil Départemental a accordé une subvention de 13 255 €, une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux a également été faite.

Une enveloppe nationale de 500 millions d'euros a été débloquée par le gouvernement pour relancer l'investissement local. Le Conseil m'a autorisé à solliciter des crédits sur cette enveloppe, mais les critères d'attribution n'étant pas définis clairement, il faudra attendre encore un peu pour savoir si la commune aura la chance ou non d'être éligible.

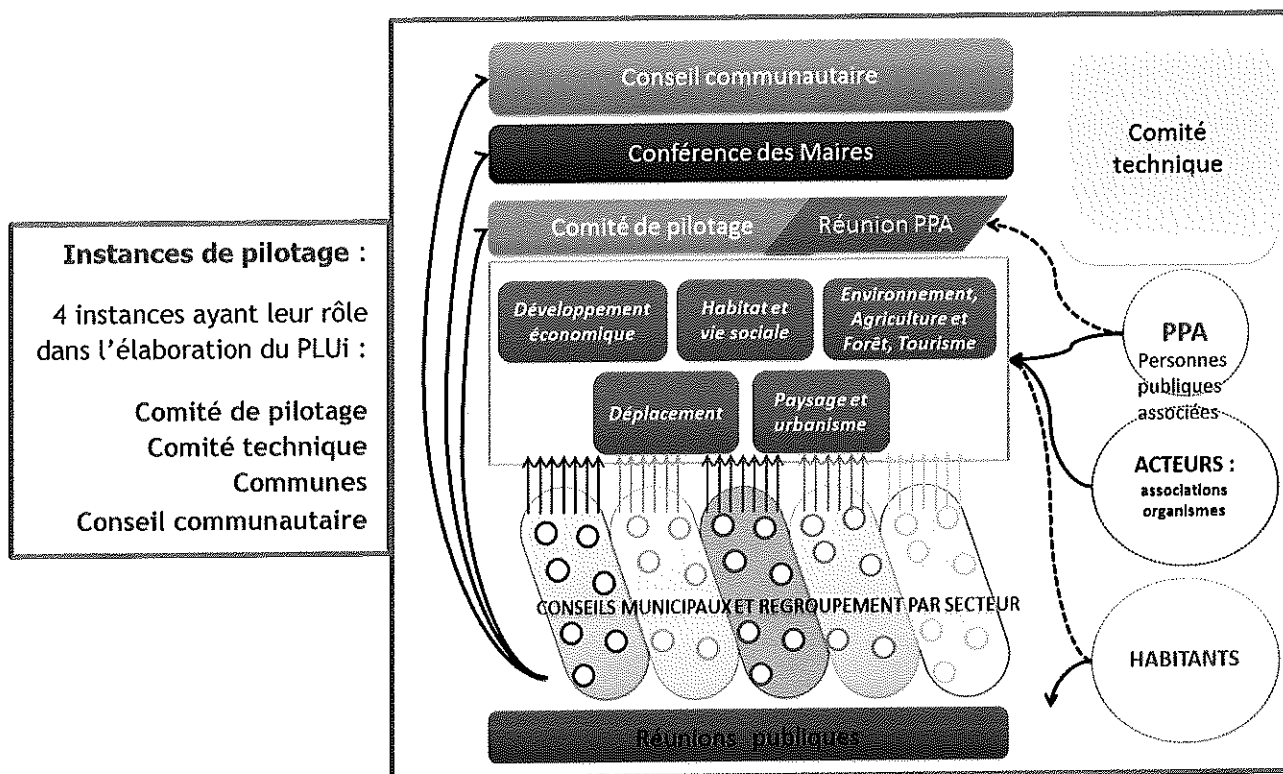
Si les réponses des financeurs arrivent avant l'été, le permis de construire devrait être déposé en juillet avec les appels d'offre, pour des travaux qui commenceraient à l'automne.

12/ Convention avec Habitat 70

Le Conseil n'a pas validé la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de deux maisons sur la commune. Cette étude, si elle avait débouché favorablement, aurait entraîné pour la Commune, le versement à Habitat 70 d'une aide de 2 500 € par logement qui correspond à la politique du logement social défini dans le département qui prévoit une aide du Conseil Départemental à hauteur de 5 000 € par logement à condition que les Collectivités concernées accordent elles aussi la même somme : soit 2 500 € pour la Communauté de Communes et 2 500 € pour la Commune.

Dans le contexte financier difficile actuel, cette opération n'a pas été retenue.





Comité de pilotage (COPIL) : Commission urbanisme / PLUi

Présidente de commission : Mme WANTZ Nadine

Monsieur	RENAUDOT	Roger	VORAY SUR L'OGNON
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ
Monsieur	BERTIN	Gilles	AULX LES CROMARY
Madame	CARDINAL	Josiane	BONNEVENT VELLOREILLE
Madame	CHEVALIER	Claude	BOULOT
Monsieur	DIDIER	Guy	BUTHIERS
Monsieur	FLEUROT	Emmanuel	TRESILLEY
Monsieur	GALLAND	Yves	QUENOCHÉ
Madame	GAY	Evelyne	VANDELANS
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS
Monsieur	HANRIOT	Jean-Charles	FONDREMAND
Monsieur	NOEL	Jean Jacques	CIREY
Monsieur	UDIN	Jean Pierre	HYET
Monsieur	RACINE	Pierre	BONNEVENT VELLOREILLE
Monsieur	SAUVIAT	Jean Louis	GRANDVELLE ET LE PERRENOT
Monsieur	VARNEY	Daniel	QUENOCHÉ

Comité technique (COTECH)

Monsieur	RENAUDOT	Roger	VORAY SUR L'OGNON
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS
Madame	COUTELLE	Sophie	CCPR



2. La démarche de PLUi

LES 4 objectifs de la démarche



Un document unique reflète du projet intercommunal

Exprimer la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes



Travail à une échelle entre le Pays et la commune

Allier la connaissance fine du terrain des élus communaux à la vue d'ensemble de la Communauté de Communes, voir plus



Gérer l'espace et engager des actions

Se doter de règles et de moyens réglementaires importants permettant d'orienter le développement et l'aménagement du territoire par une autorité intercommunale face aux pétitionnaires



Réduction du coût global

S'assurer d'un bon accompagnement technique pour mutualiser les études et outils de suivi dans le temps



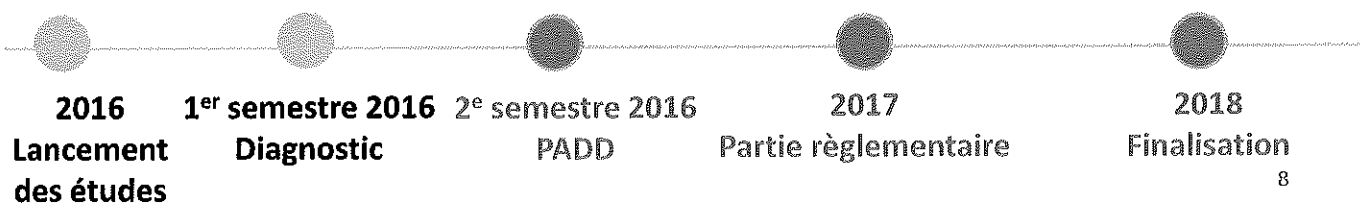
un pas important dans la construction d'une politique intercommunale d'urbanisme

7

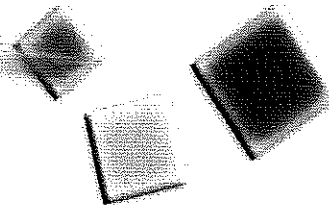
2. La démarche de PLUi

Les 4 étapes

DIAGNOSTIC INTERCOMMUNAL	PADD	TRADUCTION REGLEMENTAIRE	PROCEDURE ADMINISTRATIVE
Diagnostic et besoins Etat initial de l'environnement	Projet d'Aménagement et de Développement Durables	Orientations d'aménagement et de programmation Zonage Règlement : zones U, AU, A et N	Formalisation du dossier de PLUi Arrêt et consultation des personnes publiques Enquête publique Approbation



8



Avis Municipal

Réhabilitation du Cimetière

Suite aux travaux de réhabilitation du cimetière, réalisés par le cabinet FINALYS, il ressort des études qu'un grand nombre de sépultures n'ont jamais fait l'objet d'acquisition d'une concession réglementaire.

D'autre part les modalités administratives de vente de concession n'ont été maîtrisées que récemment sur la commune et il apparaît que certaines familles auraient réglé leur concession « directement » à la perception sans qu'aucun titre n'ait été émis.

Cette situation est particulièrement délicate et faute de disposer d'un acte formalisé et conforme, le fait d'avoir réglé une somme à la perception n'équivaut absolument pas à un titre de concession !

Le cimetière de Ruhans réalise sa mutation profonde. L'objet de toute mutation consiste à améliorer les conditions d'utilisation passées, pour en faciliter les utilisations futures dans des moments toujours délicats.

Pour être irréprochable, une sépulture dans un cimetière DOIT disposer d'une concession (conforme) et être parfaitement et régulièrement entretenue.

Ne prenez pas de risque, faite-vous connaître de la Mairie ou de FINALYS si vous souhaitez prendre en charge une sépulture afin d'en assurer la pérennité.

Jusqu'à fin mai, vous pourrez acquérir une concession de 2m2 au prix de 30 € pour 30 ans, et 50 € pour 50 ans.

Quand les travaux auront commencé, le Conseil Municipal validera de nouveaux tarifs qui seront plus élevés et conformes aux prix habituellement pratiqués qui correspondent aux frais engagés par les communes pour l'entretien des cimetières.

Remplissez le formulaire de prise en charge pour arrêter la procédure avant que les travaux ne commencent.

Ad VitAm

Restructuration
des cimetières :
Recensement,
PDR, travaux,
reprises,
aménagement.



VIA NOVA

Etude
diagnostic :
S.P.A.N.C.,
inventaire,
contrôles,
analyses...





MAIRIE DE RUHANS
2 rue des Hauts de la Plauche – 70190 RUHANS
Téléphone-Fax: 03 84 68 35 80
Email: mairie.ruhans@orange.fr
Site internet : mairie-ruhans.fr